

L'an deux mille dix, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

**Nombre de conseillers** : 29

**Date d'affichage** : 08 mars 2010

**Date de la convocation** : 08 mars 2010

**PRÉSENTS** : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, , Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

**POUVOIR** : Mme PERINET à M. PANTEIX, M. JOSEPH à M. LUNARDI, M. KHERCHACHE à M. DÉZALOS, M. BOUDON à Mme MANDEIX.

**M. TOVO quitte la séance et ne participe pas aux rapports 6, 7, 8, et 9.**

Madame Odile Favard a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention au titre des actions inscrites au CUCS.**

La politique de la ville sur l'agglomération agenaise est organisée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) cogéré par l'Etat et la Communauté d'agglomération d'Agen.

Par délibération n°48-2007, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS).

Ainsi, le groupe territorial de Boé, qui s'est réuni à plusieurs reprises ces derniers mois, a rédigé avec le soutien du cabinet BERS, un programme d'actions dont les principaux objectifs sont :

- Favoriser l'émergence d'une identité communale partagée en atténuant les effets de distance entre les différents quartiers et en favorisant les aménagements publics dans les nouvelles zones résidentielles.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'initiative des jeunes et des enfants de la commune en mettant en place un projet jeunesse sur la commune en renforçant la qualification des professionnels et en définissant mieux leurs missions.
- Atténuer et prévenir la précarité sociale, accompagner vers l'emploi et renforcer la cohésion sociale en prenant en compte les situations d'isolement et de précarité dans le cadre d'une nouvelle démarche mieux adaptée au public éloigné de l'emploi.
- Réduire les phénomènes d'incivilité et améliorer la tranquillité publique en identifiant les phénomènes en fonction des lieux d'habitat et en mettant en place un dispositif d'intervention.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il vous est proposé de retenir les actions suivantes et de les soumettre aux financements prévus dans le cadre du CUCS :

- **Mise en place d'actions sur les vacances scolaires :**  
Hiver : Séjour montagne construit avec les jeunes, activités sportives de montagne (ski, raquette...), activités culturelles (découverte du patrimoine local).  
Pâques : cycles sportifs et culturels de manière à favoriser l'accès de tous à ces pratiques.  
Été : Stages et ateliers hebdomadaires sur les différents lieux géographiques de la commune (sports, créations artistiques...), Cité débrouillarde, Raid éco-sportif en Dordogne, rencontres sportives aggro., sorties culturelles (musée, festivals...), activités nautiques( plongée, surf, ski nautique...).  
Toussaint : participation à une résidence d'artistes, ateliers Slam, MAO, écriture, chant

Noël : patinoire

Demandes de subventions :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 1 000€
- Etat : 1 000€

- **Accueil des jeunes et projets jeunes**

Créer un lieu d'accueil favorisant les échanges, les débats et l'information.

Mise en place en concertation avec le public de projets suscitant l'autonomie et la responsabilité.

Ouverture de l'accueil sur des horaires adaptés aux rythmes des jeunes.

Mise en place d'ateliers artistiques, culturels et sportifs.

Mise en place de rencontres avec intervenants autour des grandes questions de sociétés auxquelles sont confrontés les jeunes.

Organisation de rencontres avec d'autres jeunes de l'agglomération de manière à favoriser la mixité à plus grande échelle.

Développer des actions en partenariat avec les établissements scolaires.

Participation au projet d'agglomération du théâtre du jour

Demande de subventions :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 2 250€
- Etat (ACSE) : 2 250€
- DDJS : 700€
- CAF : 4 000€

- **Fête de la jeunesse**

Pour la deuxième année, la ville de Boé souhaite renouveler cette initiative qui regroupe les jeunes et ceux qui interviennent dans ce domaine (associations, institutions, services publics...) autour de nombreuses activités et animations mises en place et organisées par les jeunes et les associations locales.

Demande de subventions :

- Communauté d'agglomération d'Agen : 2 800€

- **Défi raid ados (projet transversal)**

Date : le 3 juillet 2010, de 9h à 17h.

Thème : reconnaître les pratiques urbaines comme pratiques des jeunes, valoriser les associations locales peu médiatiques, utiliser les transports en commun et les valoriser auprès des jeunes, instaurer une meilleure connaissance des uns et des autres.

Demande de subventions :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 2 500€
- Etat (ACSE) : 2 500€

- **Bébés lecteurs**

Cette action a lieu à la Médiathèque de Boé (Avenue de la Résistance – 47550 – Boé), tous les mardis matins de 10h45 à 11h45.

- Elle réunit tous les enfants de Boé, jusqu'à 3 ans autour des livres.
- Cette action a pour but de faire découvrir le livre, de développer l'imaginaire et de sensibiliser les tous petits par le biais des histoires lues. Il permet aussi la socialisation de l'enfant autour du livre.

Demandes de subvention :

- Communauté d'Agglomération d'Agen : 600€
- Etat (ACSE) : 600€

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix),

**SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération d'Agen, de la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports, de la Caisse d'Allocations Familiales pour les montants indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Odile FAVARD

Christian DÉZALOS